



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/25

ID : 065-216502260-20250210-2025002-DE



Séance du 10 février 2025 à 19h

2025/002

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZÈRES, Hélène FRANCÈS, Serge ALMENDRO, Ingrid BOUTARFA, Laetitia CAZABAN, Caroline ÉCORCHON, Dominique GAYE, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Diane DE LUYCKER (procuration à Hélène FRANCÈS), Noémie DEUTSCH, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 5 février 2025

**COFINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES  
LOURDES PYRÉNÉES ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES HAUTES-PYRÉNÉES DU CONTOURNEMENT NORD DE TARBES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-17,

Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire de la CATLP en date du 28 novembre 2024 approuvant l'ajout de la compétence facultative : « Cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes ».

Madame le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a été sollicitée par le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées concernant le projet de cofinancement du Contournement Nord de Tarbes.

Ce projet qui a pour objectif premier de soulager l'Est de l'agglomération tarbaise de l'important trafic qui emprunte actuellement la RN 21, permettra, par ailleurs la réduction du trafic entre les routes de Bordeaux et de Rabastens, et redéfinira une grande partie des déplacements Est-Ouest au sein de notre agglomération.

Ce nouveau tracé routier améliorera la vie quotidienne de nouveaux habitants tout en autorisant la requalification urbaine de quartiers aujourd'hui fracturés par le trafic routier.

Le Conseil Départemental réalise une enquête publique depuis la fin de l'année 2024.

Le montant de l'opération s'élève (chiffrage avril 2024) à 24,2 M euros HT, et celle-ci sera étalée de 2025 à 2029.

Pour mettre en œuvre ce projet, il appartient à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de se doter de la compétence facultative de « Cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes ».

L'exposé de Madame le Maire entendu,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'ajout, aux statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, de la compétence facultative « Cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes ».
- d'autoriser la Maire ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Adjoint, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

La secrétaire de séance,

Hélène FRANCÈS

Le Maire,

Gisèle VINCENT

